

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 12 mai 2015, et ce, à laquelle sont présents :

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| M. Jean-Pierre Joubert, | président |
| M ^{me} Manon Villeneuve, | vice-présidente |
| M. Bruno Allard, | commissaire-parent |
| M. Éric Filiatrault, | commissaire |
| M. Martin Reid, | commissaire |

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Lison Girard a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1577/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2015.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1578/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2015.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1579/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Cantines scolaires - Adoption des prix de vente des aliments pour l'année scolaire 2015-2016;
8. Remplacement du revêtement de plancher du gymnase - École secondaire des Hauts-Sommets;
9. Remplacement du système d'interphone - École secondaire Frenette;
10. Réfection de la toiture et remplacement des systèmes d'interphone et d'alarme incendie - École primaire aux Quatre-Vents;
11. Contrat de concession alimentaire à l'école Dansereau-Saint-Martin;
12. Questions diverses;
13. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

CANTINES SCOLAIRES - ADOPTION DES PRIX DE VENTE DES ALIMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015- 2016 (RCE-1580/SSGC)

CONSIDÉRANT les ententes contractuelles intervenues entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et ses concessionnaires;

CONSIDÉRANT la hausse du salaire minimum depuis le 1^{er} mai 2015 représentant 40 % de la main-d'œuvre des Cuisines Nutri-Déli inc.;

CONSIDÉRANT la hausse des prix du lait et de ses dérivés publiée le 17 décembre 2014 par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

CONSIDÉRANT la hausse des prix des aliments qui a progressé de 3,9 % de février 2014 à février 2015;

CONSIDÉRANT la hausse du prix de la semoule de blé durum reliée à la fabrication des pâtes;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'approuver les prix de vente des aliments offerts dans les cantines des écoles primaires, secondaires et des centres de la commission scolaire, et ce, pour l'année scolaire 2015-2016 ci-après au long détaillés :

| Aliments | Format | Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2015-2016 |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Soupe | 170 ml | 1,00 |
| Soupe | 285 ml | 1,30 |
| Met principal au primaire | Unité | 3,35 |
| Met principal au sec. et centre | Unité | 3,75 |
| Salades repas | 55 gr. de protides | 3,75 |
| Légumes cuits/riz ou substitut | 125 ml | 0,85 |
| Crudité | 130 gr. | 1,25 |
| Salades pâtes | 150 ml | 1,25 |
| Salade végétarienne | 350 ml | 2,70 |
| Salade végétarienne | 150 ml | 1,75 |
| Salade César santé | 350 ml | 3,00 |
| Salade César santé | 150 ml | 1,95 |
| Pain et margarine | 55 gr./ 7 gr. | 0,80 |
| Sandwich gourmet | 75 gr. de protides | 3,00 |
| Sandwichs œufs, fromage | 45 gr. de protides | 2,75 |
| Sandwichs jambon, poulet | 45 gr. de protides | 2,75 |
| Salade de fruits | 125 ml | 1,00 |
| Compote de fruit | 113 gr / 125 | 1,00 |
| Gelée avec fruits | 125 ml | 1,00 |
| Pouding au lait | 125 ml | 1,00 |
| Dessert du jour | 6cm x 8cm x 5cm | 1,00 |
| Fruits frais | moyen/unité | 0,95 |
| Assiette de fruits frais (en saison) | unité | 1,00 |
| Jus de fruits pur 100% | 200 ml | 1,00 |
| Jus de fruits pur 100% | 300 ml | 1,50 |
| Jus Dole pur 100% | 340 ml | 1,50 |
| Jus Dole pur 100% | 450 ml | 2,50 |
| Jus de fruits pur 100% | 355 ml | 2,50 |
| Lait nature 2% | 200 ml | 1,00 |
| Lait nature 2% | 500 ml | 1,60 |
| Lait au chocolat 1% | 200 ml | 1,15 |
| Lait au chocolat 1% | 500 ml | 2,35 |
| Lait moustache saveur variés | 375 ml | 2,35 |
| Lait de soya saveurs assorties | 200 ml | 1,75 |
| Lait moustache saveur variés | 200 ml | 1,40 |
| Eau Perrier | 500 ml | 2,25 |
| Yogourt, saveurs variées | 100 gr. | 1,25 |
| Yogourt grecque | 100 gr | 1,50 |
| Yogourt a boire | 200 ml | 1,50 |
| Yogourt tube | 60 g. | 1,00 |
| Fromage en portion individuelle | 20 à 30 gr. | 1,00 |
| Fromage en portion Philadelphia | 18 gr | 0,60 |
| Fromage et raisin | 85 gr. | 1,70 |
| Pizza bruschetta et fromage | 8 cm x 12 cm | 2,75 |
| Craquelins et fromage | 22 gr. | 1,25 |
| Cherrios multigrains | 20 gr. | 1,25 |
| Cherrios multigrains | 5 gr | 0,15 |
| Batonnets cuits au four | 15 gr | 1,00 |
| Mini-craquelins au fromage | 14 gr. | 0,60 |
| Fromage à la crème avec bagel | 18 gr./ 90 gr. | 2,35 |
| Crème glacée/sundae, barre sorbet | 100 ml | 1,15 |
| Grissol | 20 gr. | 0,25 |
| Raisins secs | 14 gr. | 0,25 |
| Biscuits soda/melba | pqt de 2 | 0,25 |
| Maïs grillé | 48 gr. | 1,30 |
| Compote a boire | 90 gr | 1,50 |
| Galette maison à l'avoine | 80 gr. | 1,15 |
| Galette pépites chocolat 70% | 80 gr | 1,35 |
| Galette à la farine d'avoine | 50 gr. | 1,00 |
| Galette de riz soufflé | 14 gr. | 0,30 |
| Muffin à base de céréales | 75 gr. | 1,05 |
| Muffin à base de céréales | 125 gr. | 1,80 |
| Muffin à base de céréales bris 70% | | 1,95 |
| Dessert à la carte | Unité | 1,65 |
| Comptoir à salade | 100 gr. | 1,50 |
| Condiments variés, en portion | unité | 0,25 |
| Margarine en portion | 7 gr. | 0,25 |
| Yo-cé (yogourt-fruit-céréale) | 260 ml | 2,50 |
| Yo-cé et brisures de chocolat 70% | 260 ml | 2,80 |
| Eau de source | 500 ml | 1,00 |
| Assiette mono-usage 9" | | 0,15 |
| Articles mono-usage | | 0,10 |

Prix de vente pour les distributrices automatiques

(centre administratif et centre pour les adultes)

| Aliments | Format | Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2015-2016 |
|-----------------------------|---------------|------------------------------------------------------------|
| Jus Dole 100 % pur | 340 ml | 1,65 |
| Jus Dole 100 % pur | 450 ml | 2,65 |
| Croustilles santé assorties | 40 gr. | 1,60 |
| Barre de chocolat 70 % | unité | 1,50 |
| Café | 170 ml | 1,00 |
| Café | 260 ml | 1,25 |

Tous les prix indiqués incluent les taxes de vente

Articles vendus au secondaire et centre seulement

| Aliments | Format | Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2015-2016 |
|-----------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------|
| Rôties avec beurre | 2 tranches/pain | 1,25 |
| Rôties/fromage/garniture | 2 tranches/pain | 2,20 |
| Sandwich grillé au fromage | | 2,60 |
| Rôties /jambon | 2 tranches/pain | 2,25 |
| Biscuits à base de céréales | 100 gr. | 1,35 |
| Pomme de terre au four | 125 ml | 1,25 |
| Cornet de crème glacée | 120 ml | 1,65 |
| Feuilleté aux fruits | 50gr/40gr | 1,25 |
| Brioche | 45 gr | 1,25 |
| Multi grain savoureux | 43 gr. | 1,35 |
| Craquelins cuits au four | 50 gr. | 1,35 |
| Café | 228 ml | 1,00 |
| Café | 342 ml | 1,60 |
| Café | 456ml | 1,90 |
| Café | 570 ml | 2,00 |
| Thé, tisane | Sachet | 1,00 |

Adopté

REPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DU GYMNASE - ÉCOLE SECONDAIRE DES HAUTS-SOMMETS (RCE-1581/SRM)

ATTENDU QUE la firme Viau Bastien Gosselin, architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-037) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 avril 2015 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Avantage Cochrane Sport inc. de Blainville, au montant forfaitaire de 151 289 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 10 avril 2015;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement du revêtement de plancher du gymnase à l'école secondaire des Hauts-Sommets à l'entreprise Avantage Cochrane Sport inc., de Blainville, au montant forfaitaire de 151 289 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'INTERPHONE - ÉCOLE SECONDAIRE FRENETTE (RCE-1582/SRM)

ATTENDU QUE la firme Technélect Conseil a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-038) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 mai 2015 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie P.A. Électrique inc. de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 175 700 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 4 mai 2015;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M. Éric Filiatrault, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement du système d'interphone à l'école secondaire Frenette à l'entreprise P.A. Électrique inc., de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire total de 175 700 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

RÉFECTION DE LA TOITURE ET REMPLACEMENT DES SYSTÈMES D'INTERPHONE ET D'ALARME INCENDIE - ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (RCE-1583/SRM)

ATTENDU QUE la firme Hébert Zurita Danis Smith, architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-035) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 mai 2015 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 349 359 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 4 mai 2015;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de la toiture et remplacement des systèmes d'interphone et d'alarme incendie à l'école aux Quatre-Vents à l'entreprise Éliane Construction inc., de Mirabel, au montant forfaitaire total de 349 359 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

**CONTRAT DE CONCESSION ALIMENTAIRE À L'ÉCOLE DANSEREAU-SAINT-MARTIN
(RCE-1584/SSGC)**

CONSIDÉRANT que M^{me} Johanne Nantel assurait l'exploitation d'une concession de cantine à l'école Dansereau-Saint-Martin;

CONSIDÉRANT la réception à l'école Dansereau-Saint-Martin et au Service du secrétariat général et des communications d'un avis de non-renouvellement de contrat de M^{me} Johanne Nantel pour l'école Dansereau-Saint-Martin en ce qui concerne l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le concessionnaire, M^{me} Isabelle Gagné (Les délices d'Isabelle), pour offrir le service de concession alimentaire à l'école Dansereau-Saint-Martin pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que M^{me} Isabelle Gagné possède les qualifications requises;

CONSIDÉRANT que les composantes des menus sont établies par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le prix des menus et des aliments est établi par la commission scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'accorder le contrat de concession alimentaire relatif à l'école Dansereau-Saint-Martin pour l'année 2015-2016, incluant le résiduel de l'année scolaire en cours, à M^{me} Isabelle Gagné (Les délices d'Isabelle) avec renouvellement d'année en année à moins d'un avis contraire du secrétaire général ou du concessionnaire signifié à l'autre partie à au moins 90 jours de la date anniversaire prévue au contrat et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1585/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 50.

Adopté

Président

Secrétaire